

Envoyé en préfecture le 05/08/2025

Reçu en préfecture le 05/08/2025

Publié le

ID : 041-214102352-20250805-2025036-AR



2025/45

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0036/2025

Objet : Arrêté de police de circulation pour suppression d'un branchement eau

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la demande en date du 04 août 2025 formulée par SUEZ EAU FRANCE, représentée par Monsieur Mickaël ETIENNE,

Considérant que pour permettre l'exécution de travaux sur le domaine public, et assurer la sécurité des ouvriers, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE :

Article 1 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit devant la maison sise 58 route de Monplaisir pour permettre à SUEZ Eau France de supprimer le branchement d'eau.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Monsieur le Major de Gendarmerie de PEZOU est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 04 août 2025

Le Maire,
Martine ROUSSEAU.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture

le 05/08/2025

Et de la publication, le 06/08/2025

Le Maire,

Martine Rousseau

